



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 8009

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le maintien à domicile des personnes handicapées ou victimes de maladies invalidantes, ou atteintes de dépendance, en milieu rural. Les professionnels de santé libéraux font de plus en plus cruellement défaut dans certaines zones rurales, rendant ce maintien à domicile très difficile dans les faits, ces malades nécessitant des soins lourds et permanents. Les professionnels libéraux préfèrent souvent s'installer dans des zones urbaines où il leur est plus aisé de se rendre au domicile de leurs patients. En zone rurale, notamment montagnaise, les praticiens doivent effectuer des trajets longs pour visiter leurs patients, d'où une importante perte de temps. L'exercice de leur profession leur impose donc des sujétions que ne supportent pas les praticiens de ville. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre afin de favoriser l'implantation de professionnels de santé libéraux en zone rurale.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé, prévue à l'horizon 2005, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3 800 en 2000, 4 100 en 2001, 4 700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier la mission « Démographie des professions de santé » sous la présidence du doyen Berland. Il vient d'en recevoir le rapport (consultable sur le site du ministère de la santé : www.santé.gouv.fr). Ce rapport comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au cours des prochaines semaines et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8009

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4772

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 397